

La question de fournir des voitures se rattache aussi à ce crédit. C'est un poste plutôt modeste, je pense. Les cas où à la longue nous avons pu acheter au lieu de continuer à verser un loyer ont été bien satisfaisants.

**M. McIlraith:** J'ai fait des constatations de façon plutôt directe à ce sujet en 1952. J'ai discerné que le ministère voyait le rendement de son personnel diminuer sensiblement faute de logements appropriés dans certaines des régions du monde où les conditions hygiéniques ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être et où les logements sont plutôt difficiles à obtenir, même si pour des raisons d'hygiène ils sont plus nécessaires que dans d'autres régions du monde.

Je constate avec un vif plaisir que le présent gouvernement maintient la ligne de conduite consistant à acheter des propriétés dans de telles régions. Je ne crois pas à propos de nommer le pays auquel je songeais. En l'occurrence, la situation était simplement que les délégués commerciaux et leurs familles étaient en mauvaise santé faute de logements appropriés, à cause du climat de cette région. Le ministre peut-il nous dire dans quels pays on acquiert ainsi des propriétés?

**L'hon. M. Churchill:** Voici qui peut intéresser le comité: nous avons des maisons à Accra, Kingston, Singapour et Tokyo, deux. Le ministère a loué des maisons meublées dans les lieux suivants: deux à Bombay, une à Colombo, une à Copenhague, une à Djakarta, une à Hong-Kong, une à Karachi, une à Léopoldville et deux à New-Delhi. Il est question d'acheter à Téhéran et à Paris, mais cela ne se produira peut-être pas avant l'an prochain.

**M. Benidickson:** Le ministre a parlé d'automobiles achetées par des fonctionnaires des services extérieurs et à payer sur ce crédit. Existe-t-il un règlement permanent sur l'utilisation d'automobiles de fabrication canadienne?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, c'est tout à fait juste, il s'agit de voitures de fabrication canadienne.

(Le crédit est adopté.)

383. Direction des expositions, \$790,592.

**M. McIlraith:** Le ministre nous dira-t-il quelle sera l'activité de cette direction cette année?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, le comité n'a pas ménagé sa collaboration.

Je serais bien heureux si vous trouviez que l'horloge marque dix heures.

(Rapport est fait des résolutions agréées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. McIlraith:** Le leader suppléant de la Chambre nous dira-t-il quels seront les travaux de la Chambre lundi?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, monsieur l'Orateur. Il y aura un léger changement au programme annoncé hier soir. Le leader de la Chambre a alors annoncé que lundi et mardi nous étudierions quatre mesures relevant du ministre de la Justice. Il semble maintenant que le ministre de la Justice devra s'absenter lundi après-midi. Je l'ai consulté, et je signale que nous étudierons d'abord le premier article inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit le bill n° C-57, loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada. Viendra ensuite l'article 8 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit le bill n° C-58 qui tend à modifier le Code criminel. Le ministre de la Justice sera ici jusqu'à 1 heure lundi. On pourrait aborder ces mesures avant son départ. En troisième lieu, la Chambre passera à l'article 11 du *Feuilleton*, soit la deuxième lecture du bill n° S-24, loi concernant l'essai, l'inspection et la vente des semences. L'article 4 serait le n° 14 figurant dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la résolution au nom du ministre de l'Agriculture au sujet de l'assurance-récoltes; le n° 5 serait le n° 16 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la résolution au nom du ministre de l'Agriculture au sujet du crédit hypothécaire accordé aux cultivateurs aux termes de la loi sur le prêt agricole canadien; puis le n° 17 du *Feuilleton* portant sur les modifications à apporter à la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes, résolution inscrite au nom du ministre des Mines et Relevés techniques. Puis, si ces travaux étaient terminés, nous aborderions le n° 7, soit le bill n° S-20 modifiant la loi sur les unités de longueur et de masse; ensuite nous passerions à la deuxième lecture du bill n° S-21 modifiant la loi sur les poids et mesures. Ce sont des bills assez courts, et, à titre de réserve, j'indique le n° 10 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)